

Atelier 9 :

Prise de la compétence « entretien » et gestion des matières de vidanges

Service de vidanges : mise en place et gestion
en régie

Franck GIROD

Fanny SIMEREY



La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet



Créée en décembre 2001.

Population : 4900 habitants

Nombre de communes regroupées : 25

Superficie : 222 km²

Densité : 21 hab/km²

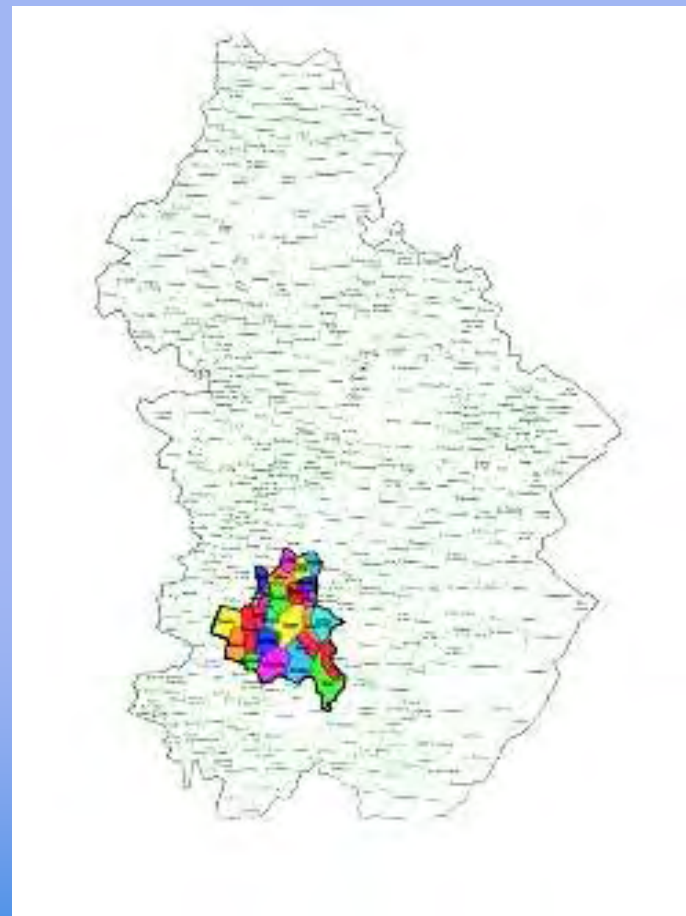
Le SPANC

Créé en 2003, le SPANC intervient sur

➤ l'ensemble des communes de la CCRO
« *dont 13 communes exclusivement en ANC* »


➤ l'ensemble des installations d'assainissement
des habitations non raccordées au réseau collectif
doté d'une station d'épuration.

« *Environ 900 installations d'ANC* »



Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif

➤ Les missions assurées en régie directe

- Contrôle du neuf (CU, PC, ...)
 - Diagnostic de l'existant et CBF
 - Appui technique lors de travaux de réhabilitation
 - Organisation des opérations de vidange des ouvrages existants
- 

La compétence entretien

Pourquoi prendre cette compétence?

Contexte

Volonté des élus

**de se doter d'un SPANC compétent et
au service des usagers.**

**de mener une politique communautaire
d'amélioration de l'assainissement
sur le territoire.**



La compétence entretien

Pourquoi prendre cette compétence?

Constats

Lors des premières visites de diagnostic de l'existant

De nombreuses
filiales ayant des
performances
épurationnelles réduites

80% de filiales non-conformes



La compétence entretien

Pourquoi prendre cette compétence?

Constats

Un entretien des ouvrages rarement réalisé

- par méconnaissance de l'obligation de vidanger périodiquement les fosses.
« tant que ça marche »
- des particuliers qui ne savent pas toujours où s'adresser pour faire vidanger leur fosse.
- pour des raisons de coût de vidange élevé.



45% de fosses jamais vidangées

La compétence entretien

Pourquoi prendre cette compétence?

Constats

Un devenir des matières de vidange très
souvent non autorisé :

essentiellement par épandage agricole

(secteur agricole sous AOC Comté)




La compétence entretien

Pourquoi prendre cette compétence?

Conclusion des constats

Le SPANC doit offrir un service complet aux usagers et donc mettre en place un service d'entretien performant et au meilleur prix.



La compétence entretien

quels sont les choix pris ?

- Il s'agit d'une prestation de service pour le compte des particuliers.
- Choix d'une gestion en régie
(et non par délégation de service).
- Choix d'un service uniquement de vidange des ouvrages de prétraitement.
- Choix d'une entreprise de vidange performante par appel d'offre via un marché public à bons de commande.

La compétence entretien

Pourquoi la prestation de services en régie ?

Pour optimiser le service de vidange.

(convaincre le plus grand nombre de gens à réaliser la vidange des fosses en cas de besoin)

Pour un contrôle optimal de l'organisation du service.

Pour garantir aux usagers l'équité du service.

(vidanges à un prix incitatif et unique)

La compétence entretien

Pourquoi un service de vidange uniquement ?

Les statuts de la CCRO :

1. Les compétences de la Communauté de Communes en matière d'assainissement :

1.1. Protection de l'environnement

... Le SPANC pourra en outre coordonner en accord avec les communes et les particuliers l'organisation de la vidange des ouvrages de pré traitement (fosses septiques ou toutes eaux ,bacs à graisses, micro station et poste de relevage ...)

**Pour garantir un service performant
en rapport avec les moyens
techniques, humains et financiers
dont dispose la collectivité.**

La compétence entretien

Choix de l'entreprise

Montage du marché

- Travail en collaboration avec les services de la Préfecture du Jura et du Trésor Public.
- Marché public de service à bons de commande, avec un montant minimum (4000 €) et un montant maximum (16 000 €). La durée du marché est prévue pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction express 3 fois.
- Procédure adaptée, puisque le montant global du marché est inférieur à 90 000 € HT.

La compétence entretien

Choix de l'entreprise

Consultation des entreprises

- **Dossier de consultation précis et complet :**
CCAP, cahier des charges, BPU, AE, RC.
- **Consultation directe des entreprises de vidange du secteur.**
- **Commission d'appel d'offres.**
- **Choix de l'entreprise sur les critères suivants :** prix, réactivité, qualité du service.

Le C.C.A.P et cahier des charges

La prestation comprend :

- les démarches administratives, l'établissement des bordereaux d'intervention et de suivi des matières de vidange.
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien.
- le déplacement sur le site et les frais en découlant.
- la fourniture des matériels nécessaires.
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations.
- la vidange de la fosse septique, toutes eaux ou étanche, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- le nettoyage de l'ouvrage.
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette).
- un test de bon fonctionnement.
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur).
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage.
- Les interventions consisteront d'une part en l'entretien programmé par le SPANC, d'autre part en des interventions ponctuelles d'urgence à la demande de la collectivité, afin d'assurer en toutes circonstances le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif, à usage domestique.

Le B.P.U.

| Opération d'entretien (vidanges programmées) | Unité | Prix en HT |
|--|----------------|------------|
| Vidange FS / FTE volume de 1000 à 2500 litres | Forfait | 98 |
| Vidange FS / FTE volume 3000 litres | Forfait | 125 |
| Vidange FS / FTE volume 4000 litres | Forfait | 150 |
| Vidange FS / FTE volume 5000 litres | Forfait | 173 |
| Vidange FS / FTE volume 6000 litres | Forfait | 217 |
| FS / FTE : volume à vidanger > 6000 litres | m ³ | 30 |
| Vidange poste de relevage | m ³ | 10 |
| Curage / nettoyage des canalisations sous pression | ml | 1.50 |
| Déplacement sans intervention | Forfait | 40 |
| Traitement des matières de vidange | m ³ | 9 |
| Gestion administrative du dossier | Forfait | 10 |

Véhicule de pompage nouvelle génération 9000 litres



La compétence entretien

La convention avec le particulier

- **Passée entre la collectivité et le propriétaire** *(la convention est conclue pour une durée de 5 ans).*
- **Les points importants :**
 - **Définition de l'étendue du service** *(entretien des ouvrages de prétraitement uniquement)* **et des modalités d'intervention** *(les prestations d'entretien sont réalisées, par la collectivité, sur demande de l'utilisateur qui reste seul responsable du maintien en bon état de fonctionnement de son dispositif. Dans le cadre de la présente convention, l'utilisateur s'engage à respecter les préconisations du SPANC en terme de fréquence de vidange).*
 - **Remise en eau des ouvrages à la charge du particulier**
 - **Ouvrages accessibles le jour de l'intervention et présence obligatoire du particulier.**
 - **Facture établie par la collectivité sur la base du bordereau d'intervention et du bordereau de prix révisable chaque année.**

La compétence entretien

Le fonctionnement du service

SPANC :

Recensement des ouvrages à vidanger au moment du diagnostic ou du CBF



Proposition du service Entretien
Signature de la convention valant
« bon de commande »



Le SPANC demande au vidangeur des dates d'intervention dans le mois à venir

La compétence entretien

Le fonctionnement du service (suite)

Le SPANC organise le planning en contactant directement les particuliers

(10 vidanges par jour / 2 camions en moyenne/jour)



J – 8 : Confirmation aux particuliers de la date d'intervention.

Le SPANC transmet par mail le bon de commande au vidangeur (planning)



Jour J : Le vidangeur intervient et remet à chaque particulier un bordereau d'intervention et de suivi des MV.

La compétence entretien

Le fonctionnement du service (fin)

J + 15 : Le vidangeur fait parvenir à la collectivité tous les bordereaux d'intervention et de suivi des MV + la facture globale pour sa journée d'intervention.

Le SPANC vérifie les documents.



J + 30 : La collectivité règle le vidangeur et envoie à chaque particulier une facture sous forme de titre de paiement de la Trésorerie.

La compétence entretien

Bilan du service d'entretien

Il s'agit d'un service performant à un coût raisonnable.

(appel à concurrence qui a permis de diviser par 2 ou par 3

le coût des prestations de vidange)

Il s'agit d'un service équitable pour tous les usagers du territoire de la CCRO.

Ce service apporte de la crédibilité
au Service Public ANC aux yeux des usagers.

La compétence entretien

Bilan du service d'entretien

Ce service répond aux attentes des élus et des particuliers.

(95 % des ouvrages à vidanger ont été vidangés dans le cadre de ce service de la CCRO)

Ce service noue des relations privilégiées avec les entreprises spécialisées.

*Professionalisme de l'entreprise réalisant les vidanges (réactivité, efficacité)
Une collaboration avec l'entreprise de vidange très satisfaisante*

Merci de votre attention

Communauté de Communes de la Région d'Orgelet

Tél. : 03.84.25.54.37

Mail : fanny.simerey@orgelet.com

